

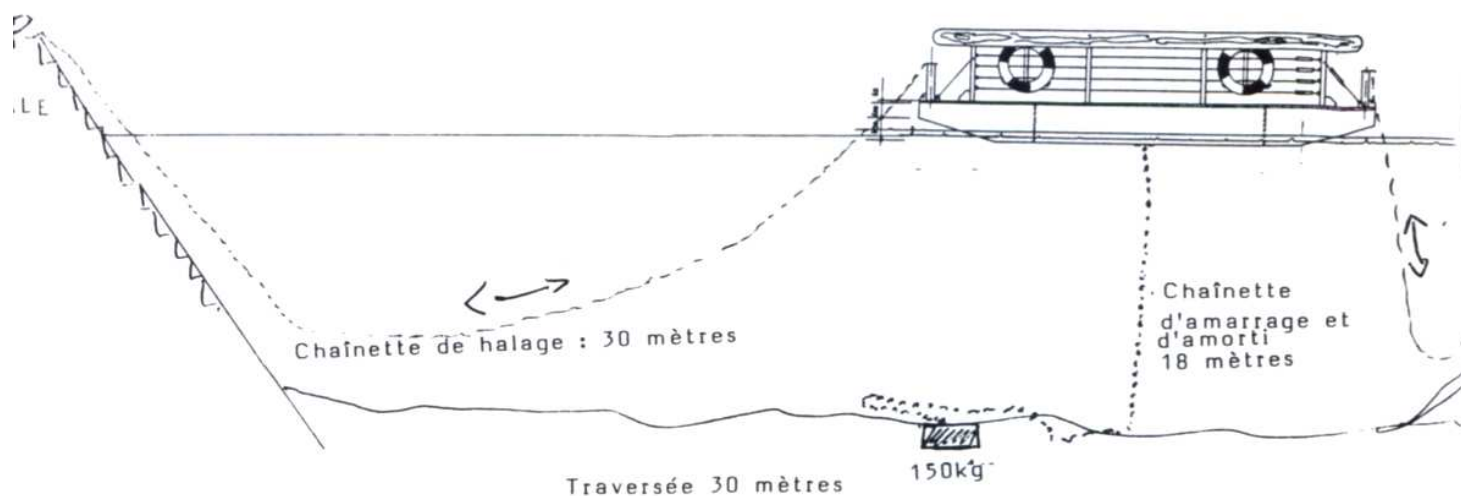
TRAVERSER LA BOIRE EN BAC

L'Association "LA GAULE INGRANDAISE" a acheté le terrain des Pongéons en face de la Cale des Recroîts et accepte les promeneurs qui y découvriront une vue superbe sur Ingrandes.

Mais pour y accéder, il fallait un bateau ; un pont étant irréalisable ; c'est pourquoi, en accord avec l'Association, la commune met à la disposition des pêcheurs et randonneurs un bac à chaînes ; les enfants mineurs doivent être accompagnés. Il est prévu 6 personnes maximum.

Il s'agit d'un bac avec 2 levées en aluminium, matériau ne demandant pas d'entretien et relativement léger. Le tirant d'eau n'est que de 13cm, les deux levées permettent d'éviter la vase du premier mètre de rive.

DISPOSITIF



MODE D'EMPLOI

Une chaîne d'ancrage tient le bac par son milieu et l'empêche de dériver trop loin ; elle le ramène vers le centre après l'usage. Cette chaîne fait amortisseur, empêchant le bac de cogner contre la cale ou la rive.

Deux chaînettes de 30 mètres permettent de haler le bac dans un sens ou un autre. Ces chaînettes ne doivent jamais être amarrées ou raccourcies.

Si les doigts sont sales lors de la manoeuvre, l'eau est proche...

Enfin, pendant la période d'étiage, la commune creusera la vase pour faciliter le fonctionnement de l'installation.